

1



1. Les députés, les sénateurs ou le gouvernement proposent une loi.



2. Les députés et les sénateurs débattent et votent pour ou contre la loi.



3. Si la loi est votée, elle est publiée au Journal officiel.



4. Le gouvernement fait appliquer la loi.

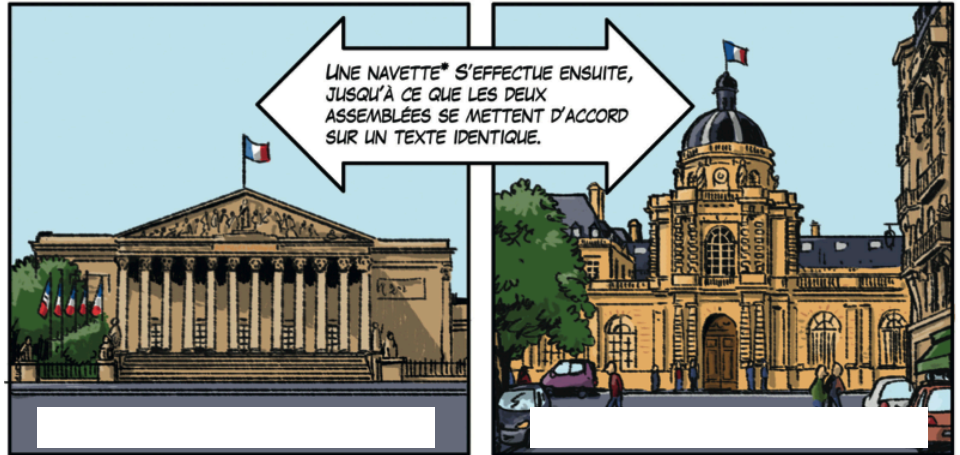


5. Les juges sanctionnent ceux qui ne respectent pas la loi.

2

Article 24 : «Le Parlement comprend l'Assemblée nationale et le Sénat. Les députés de l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel direct. Le Sénat est élu au suffrage indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales(...)»

Article 33 : «Les séances des deux assemblées sont publiques. Le compte-rendu intégral des débats est publié au Journal Officiel.»

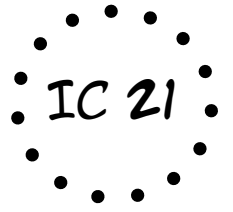


- La loi paraît au Journal Officiel. **3**
- Un ministre fait une proposition de loi.
- Une commission de députés étudie le projet.
- Le projet est examiné au Sénat.
- La loi est signée par le Président de la République.
- L'Assemblée nationale examine le projet de loi et vote «pour».
- Le projet revient à l'Assemblée nationale qui l'adopte.

La vie d'un député



Le Parlement



Etude de documents

1 ➔ Observe ce document.

Qui propose les lois ?

Qui les vote ?

Qui les fait appliquer ?

Qui sanctionne les infractions à la loi ?

2 ➔ Lis le texte et observe le dessin. Complète cette illustration de la navette avec les noms des deux assemblées.

Comment se nomment les personnes qui siègent à l'Assemblée Nationale ?

Comment se nomment les personnes qui siègent au Sénat ?

Quelle grande différence existe-t-il entre les deux assemblées ?

3 ➔ Remets dans l'ordre les étapes de création d'une loi.

4 ➔ Donne un titre à chaque image illustrant la vie d'un député.

- Le député siège dans une commission parlementaire.
- le député intervient dans sa circonscription.
- Le député participe à une réunion de son groupe parlementaire.
- Le député siège dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale

À retenir

Les lois sont les règles qui organisent la vie en société. En France il existe de nombreuses lois, écrites par exemple dans le code civil (quand elles concernent la vie quotidienne) ou dans le code pénal (quand elles concernent les délits graves). Les lois peuvent être proposées par les députés (Assemblée nationale), les sénateurs (Sénat) ou les ministres (Gouvernement). La proposition de loi est ensuite débattue et parfois modifiée. L'Assemblée et le Sénat votent ensuite pour adopter ou refuser la loi. Si celle-ci est adoptée, elle paraît au journal officiel. Le gouvernement doit la faire appliquer et les juges doivent sanctionner les personnes qui ne la respectent pas.

